Évaluation de la sécurité des produits cosmétiques : mise en œuvre et impact pour votre entreprise

- Vous perfectionnerez vos processus internes afin de réussir l'évaluation de la sécurité de vos produits.

1 JOUR

➔ **15 octobre 2024**

726.57€ HT

Adhérents Ifis / Fébéa

Code produit : **EVSECO**

Formation d'une journée : 9h00 - 18h00

PROGRAMME

Évaluer la sécurité des produits cosmétiques et construire le rapport de sécurité sont des obligations réglementaires. Quels impératifs attachés à cette évaluation ? Rapport de sécurité : quelle production optimiser ?

Évaluation de la sécurité : que dit le règlement

- Contexte et définitions (articles 3, 10, 10.2)
- Qu'évalue-t-on ?
- Rapport sur la sécurité : l'Annexe I comme guide sur les éléments à compiler
- Les outils de l'évaluateur
- Les conséquences du réglementaire sur l'industrie : effets concrets

Les principes de bases de l'évaluation de la sécurité

- Définitions : sécurité/risque/danger
- Les différents types et niveaux de toxicité
- Évaluation du risque des matières premières
- Rédaction de l'évaluation de la sécurité
- Réussir l'évaluation de la sécurité de ses produits

« Partie A » du rapport sur la sécurité

- Quels sont les éléments permettant de rédiger la « Partie A » ?
- Les cas particuliers: produits destinés aux enfants, les nanomatériaux, les extraits végétaux, la composition parfumante, les impuretés
- Exemples

« Partie B » du rapport sur la sécurité

- Avertissements et instructions d'utilisation figurant sur l'étiquette
- Raisonnement de l'évaluateur
- Rôle et compétence : évaluateur de sécurité interne/ évaluateur de sécurité externe

Responsabilités et relations contractuelles

- Les deux contrats : interactions entre personnes responsables et évaluateur de la sécurité

Exemples pratiques

- Articulés autour de trois cas

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les obligations réglementaires en matière d'évaluation de la sécurité des produits et de compilation du rapport de sécurité.
Savoir s'organiser pour construire un rapport de sécurité optimisé.
Perfectionner ses processus internes pour l'évaluation de la sécurité.
Connaître les attentes et les obligations des donneurs d'ordre et des évaluateurs externes.

PROGRAMMATION

15 octobre 2024
BOULOGNE-BILLANCOURT

TARIFS

726.57 € H.T Adhérents Ifis / Fébéa
726.57 € H.T Industries de santé et cosmétique
944.54 € H.T Prix public

CONTACT

Amélie BOURGEAIS
a.bourgeais@ifis.fr

Programme déclinable en intra, pour vos seuls salariés.
Merci de nous contacter.

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants d'entreprise. Collaborateurs en charge de la R&D, de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques, de la réglementation ou encore de la qualité (dossier cosmétique). Fabricants, distributeurs, sous-traitants et prestataires de service.

INTERVENANTS

Catherine BRAMAUD

Ingénieur, titulaire d'un doctorat en génie des procédés. Elle est conseillère scientifique à la FEBEA, en charge du suivi de la réglementation française et communautaire, notamment en ce qui concerne les ingrédients cosmétiques.

Etienne CAMEL

Expert toxicologique (ERT), directeur général, IEC France.

PÉDAGOGIE

Méthode A Vidéoprojection du support PowerPoint. Alternance d'exposés et de discussions. Échange d'expérience avec le formateur et entre stagiaires. Explication par l'exemple. Documentation d'application et de synthèse reprenant l'intégralité des présentations de la formation remise au participant.

PRÉ-REQUIS

Prérequis : AUCUN.
Chaque formation donne lieu à l'envoi d'une attestation de fin de formation.

PROGRAMMATION

15 octobre 2024
BOULOGNE-BILLANCOURT

TARIFS

726.57 € H.T Adhérents Ifis / Fébéa
726.57 € H.T Industries de santé et cosmétique
944.54 € H.T Prix public

CONTACT

Amélie BOURGEAIS
a.bourgeais@ifis.fr

Programme déclinable en intra, pour vos seuls salariés.
Merci de nous contacter.

ÉVALUATION DES ACQUIS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évaluation par quiz de type QCM pouvant être effectué post-formation sur plateforme informatique ou sur papier (en cours de création).
À l'issue de l'évaluation des acquis, les résultats sont communiqués.

Délai d'accès à la formation : ce délai correspond à la période entre l'inscription de l'apprenant ou de son entreprise et la date effective de la formation.

Pour les formations interentreprises, les inscriptions sont clôturées :

soit 24 heures avant le début de la formation,
soit dès que le nombre maximum de participants est atteint.
Nos formations sont planifiées et mises à jour régulièrement et notre site internet reflète en temps réel le planning des formations programmées.

Pour les formations intra-entreprises, les délais sont précisés dans nos propositions commerciales. En moyenne, ils sont inférieurs à 2 mois après la signature de la proposition, sous réserve de validation rapide des dates de formation par le client.

Les locaux de l'IFIS sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les modalités d'accès requises.

Depuis le 1er septembre 2023 et conformément à sa politique RSE, **l'IFIS n'imprime plus les supports de formation dans le cadre des formations interentreprises**, sauf demande expresse de l'équipe pédagogique. Les apprenants recevront une version numérique du support directement sur leur boîte mail professionnelle, en amont ou en aval de la formation, en fonction des modalités décidées par l'équipe pédagogique. Pour en savoir plus sur la politique RSE de l'IFIS, cliquez ici. Pour toute requête spécifique ou demande d'information en lien avec la reprographie ou la disponibilité des supports de formation, veuillez contacter l'Ifis : contact@ifis.fr.

IFIS COSMÉTIQUE

EN PARTENARIAT AVEC

FEBEA

PROGRAMMATION

15 octobre 2024
BOULOGNE-BILLANCOURT

TARIFS

726.57 € H.T Adhérents Ifis / Fébéa
726.57 € H.T Industries de santé et cosmétique
944.54 € H.T Prix public

CONTACT

Amélie BOURGEAIS
a.bourgeais@ifis.fr

Programme déclinable en intra, pour vos seuls salariés.
Merci de nous contacter.